

La loi : une solution contre les inégalités hommes-femmes en politique ?

La loi sur la parité*

1 La loi sur la parité (6 juin 2000) oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales (dans les communes de plus de 3 500 habitants) et européennes. Elle prévoit aussi de pénaliser financièrement les partis politiques qui ne respectent pas la parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

D'après l'Observatoire de la parité.

Le débat

2 La parité est une idée qui nous a valu les foudres des hommes qui s'accrochaient à leur pouvoir, mais aussi de quelques féministes, car elle renverse la définition du citoyen républicain universel qui était, en théorie, sans sexe, couleur ou religion. Notre objectif était que soit reconnue l'existence des deux sexes afin que la moitié de la population ne soit pas écartée des affaires. De plus, des féministes de grande renommée jugeaient insultant que la loi réserve des places aux femmes, estimant que leur talent suffisait pour qu'elles soient reconnues. Quant à moi, je pensais que la situation était sans issue si nous n'avions pas recours à une obligation forte.

Gisèle Halimi, colloque Observatoire de la parité, 2005.

Questions

- 1** Document 1. Qu'impose la loi sur la parité ?
- 2** Document 2. Cette loi a-t-elle été facilement acceptée ? Quels arguments se sont opposés ?
- 3** Documents 3, 4, 5. Cette loi a-t-elle fait progresser la place des femmes dans la vie politique ?

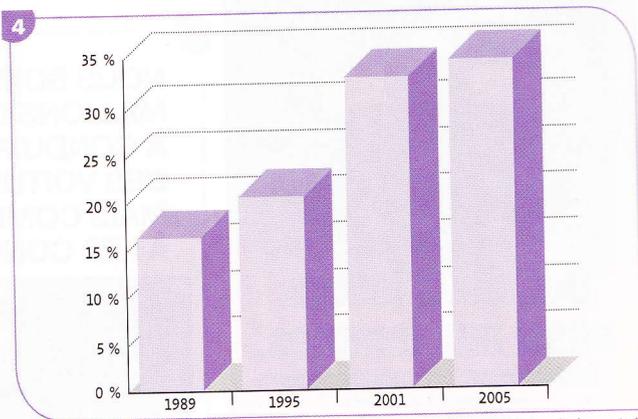
Les effets de la loi

3 La place des femmes dans la vie politique française

Élections concernées par la loi			Élections non concernées par la loi		
Mandat	Date	%	Mandat	Date	%
Conseillère municipale	2008	35	Députée	2007	18
Conseillère régionale	2004	48	Conseillère générale	2008	12
Parlementaire européenne	2004	44	Maire	2008	14

Observatoire de la parité.

Les femmes élues aux élections municipales



Observatoire de la parité.

5 Tous les scores obtenus par les femmes aux élections ne doivent pas être placés sur le même plan. Si le score réalisé aux élections européennes est important, le Parlement européen n'a pas l'initiative des lois. De même, s'il faut se réjouir des progrès enregistrés aux élections municipales et régionales, le fondement symbolique de la République et du pouvoir législatif reste l'Assemblée nationale.

Gisèle Halimi, colloque Observatoire de la parité, 2005.